

et arpentages dans la Colombie-Britannique et le Yukon, et publication de rapports et cartes à ce sujet, \$15,200 ; frais de gravure, lithographie, impressions, etc., pour la publication des cartes représentant le travail déjà fait, \$8,400 ; compilation des notes d'explorations et préparation des plans, cartes, etc., à l'aide des notes, etc., le salaires au-dessus de \$500 pourront être payés sur ce crédit, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$4,453 ; appointements d'un géologue attaché à la commission de la frontière internationale, du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905, \$1,600 ; appareil d'essai et produits chimiques, métallurgiques, pétrographiques, de copistes, etc., (les rétributions peuvent être payées sur ce crédit sur un pied de plus de \$500 par année, nonobstant l'Acte du service civil), \$5,040, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour commission géologique:—Pour vases en platine, produits chimiques, etc., et pour expériences spéciales dans le laboratoire, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour immigration:—Appointements des agents et employés en Canada, dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour appointements du docteur Bryce, médecin-inspecteur, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-six mille, quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, dépenses générales d'immigration et appointements de commis surnuméraires, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour refuge de jeunes filles à Winnipeg, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour société protectrice d'immigration pour les femmes, à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille cent quinze dollars et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour immigration:—Nouveau montant nécessaire pour les dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, les dépenses générales d'immigration, y compris les appointements de commis auxiliaires au bureau central, \$150,000 ; pour payer à la veuve de F. X. Beaulieu, gardien à Lévis, une gratification équivalant à deux mois d'appointements, \$115.20, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistiques, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour impression et distribution de bulletins et de rapports des stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistiques:—*Le Patent Record*, \$5,000 ; stations agronomiques, \$10,000 ; statistiques criminelles, (R.S.C. chap.60), \$200 ; expositions, \$45,000, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour division du commissaire de l'agriculture et de l'industrie du laitage, y compris celles du bétail, de la laiterie, du service frigorifique, du développe-